



## Demande de renseignement 754 sd et 3926 sd

Par **sansandadou**, le **15/01/2018** à **09:09**

bonjour,

le 14 juin 2017 j'ai reçu une courrier des impôts me demandant des renseignements auquel j'ai répondu le 26 juin 2017, me précisant que si sans nouvelle de leur part dans un delai de 60 jours le dossier était clos.

seulement le 26 novembre 2017 j'ai reçu un courrier de proposition de rectification de mes impots.

donc ma question est : est ce que ce delai de 60 jour s'applique pour ce deuxieme courrier ? puisque qu il s'est ecoulé 150 jours environ pour avoir de leur nouvelle.

merci de m'éclairer